



COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 JUILLET 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN – Nicole SELTZER - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER - Aline CHIAPUSSO - Louis THOMAS - Christian FACON - Chantal RATEL - Claude FRIQUET - Marie DA LAMA - Géraldine BOTTE - Sandrine JAMMES - Laurence PETINOT

Absents : Christian SIMON - Yannick TEYSSIER - Dominique MOREAU - Denys PASTEL - Angeline CRASEZ

Procurations : Gérard MASOCH à Chantal RATEL - Xavier LETT à Aline CHIAPUSSO - René PERRI à Nicole SELTZER - Gabrielle GINDRE à Jean-Claude RAFFIN

Conseillers en exercice : 22

Quorum : 12

Présents : 13

Pouvoirs : 4

Votants : 17

Date de la convocation : 17 juillet 2018

Madame Laurence PETINOT a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 25 Juin 2018.

1. RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur Thierry THEOLIER présente le rapport annuel 2017 suite à la réunion avec la Société SUEZ du 05 juillet 2018 et constate une amélioration de la qualité de l'eau suite aux travaux réalisés pour le traitement de l'eau par rayons ultra-violet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017.

2. ECOLE MATERNELLE PAUL BERT : CHANGEMENT D'AFFECTATION DES LOCAUX

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le changement d'affectation d'une partie des locaux de l'Ecole Maternelle Paul BERT à compter du 1^{er} août 2018 afin d'accueillir définitivement la structure multi accueil «Les petits Poucets » à partir du mois de décembre 2018.

3. DEPLACEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES MARIAGES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter temporairement la salle Antoine FARDEL située rue du Mont Cenis, en salle du Conseil Municipal et des mariages à compter du 20 août 2018 et durant toute la durée des travaux de rénovation et d'accessibilité de la Mairie.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents relatifs à cette affectation.

4. INDEMNISATION EXCEPTIONNELLE D'UN PARTICULIER SUITE A UNE ERREUR SUR LE RENOUVELLEMENT D'UN TITRE D'IDENTITE SECURISE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe d'indemnisation de Madame TEPPAZ à hauteur de mille trois cent cinquante-huit euros (1 358 €) pour le préjudice subi relatif au défaut de renouvellement d'une Carte Nationale d'Identité.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67 sur le compte 678.

5. INTERVENTION SUR LES DOSSIERS DE RETRAITE CNRACL : AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant prolongeant à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018, la convention avec le Centre de Gestion, relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL.

Monsieur le Maire est autorisé à le signer.

6. VŒU RELATIF AUX NOUVELLES DIRECTIVES TRANSMISES PAR L'ONF EN MATIERE DE CESSIONS DE BOIS AUX PARTICULIERS ET D'AFFOUAGE EN FORET COMMUNALE

Madame Laurence PETINOT, présente l'instruction interne de l'ONF n°INS-17-T-90 interdisant notamment en matière de cessions de bois aux particuliers et d'affouage en forêts communales :

- la délivrance, par les agents de l'ONF, de bois de diamètre supérieur à 30 cm, de bois encroués, enchevêtrés ou sous tension, à proximité d'ouvrages (habitations, routes publiques, lignes électriques...)
- toute coupe dans les zones de pentes supérieures à 40 %, excluant ainsi de fait toute coupe en forêt de montagne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Regrette vivement** que ces dispositions appliquées sans concertation préalable avec les Communes qui ont fait le choix de poursuivre leur partenariat avec l'ONF, apparaissent comme une grave atteinte à la confiance qu'elles ont choisi d'accorder à l'Office.
- **En appelle** à la vigilance de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire et de Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour que le Gouvernement revoit sa position afin que les Communes concernées puissent continuer à garantir une politique de gestion durable et la diversité biologique des forêts en partenariat avec l'ONF, mais aussi leur productivité, leur capacité de régénération ainsi que leur vitalité et leur capacité de satisfaire les fonctions économiques, écologiques et sociales locales.

7. GESTION DES FORETS : INSCRIPTION DES COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE POUR 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2019 présenté ci-dessous mais se réserve la possibilité de différer ces travaux en fonction du montant du déficit de ces opérations prévues par héllportage.

Il précise également la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation pour les coupes inscrites et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Monsieur le Préfet de Région est informé des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé récoltable (m ³)	Surf (ha)	Année prévue aménagement ²	Année proposée par l'ONF ³	Année décidée par le propriétaire ⁴	Mode de commercialisation					Commentaires
							Vente publique (sur pied)	Vente publique (unité mesure)	Contrat bois façonnés	Autre gré à gré	Délivrance	
22	IRR	659	8,10	2019	2019	Révision aménagement en cours			X			
23	IRR	712	10,80	2019	2019	Révision aménagement en cours			X			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

¹ Type de coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² 1= Coupe prévue à l'aménagement sans année fixée

³ Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

⁴ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

8. NOUVELLE LIAISON FERROVIAIRE LYON-TURIN : EMBLACEMENT DE LA GARE INTERNATIONALE ITALIENNE

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande que l'emplacement de la nouvelle gare internationale soit étudié sur la ligne historique.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout courrier ou document concernant ce dossier.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 25 Juin 2018 :

- ✎ Convention de participation de quatre résidents du Centre d'Accueil et d'Orientation pour l'aide au déménagement des locaux de la Mairie de Modane
- ✎ Convention d'occupation provisoire de terrains communaux lieu-dit «Sur l'Isle»
- ✎ Bail de location de locaux communaux à usage exclusivement professionnel – Résidence Les Mélèzets 1 – 390 rue des Bettets – 73500 MODANE VALFREJUS
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par les Consorts FLEISCH/BOUVET de leur bien cadastré section A n°1310 – 120 rue du Claret au profit de M. et Mme HORLAIT
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. J.Jacques CHANTRON de son bien cadastré section F 2355 et suivants – Résidence Le Grand Argentier – lots 12 et 69– station de Valfréjus au profit de M. et Mme TROCHERIE
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la société «SOLEIL DE VALFREJUS » de son bien cadastré section F 2251 et 2259 – lot 194 et en indivision les lots 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 112, 136, 137 – Résidence Le Soleil de Valfréjus – station de Valfréjus au profit de M. et Mme Eddy GILLON
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par les consorts VAILLANT/DEBARDIEUX de leur bien cadastré section F 2489 – 2596 et 2595 – lot 1 – Résidence Le Petit Arrondaz – station de Valfréjus au profit de M. Alexis MULLER

9. AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur les affaires suivantes :

AFP du Lavoir

L'analyse des offres du marché pour la création de quatre plateformes de traite sur le site classé du Mont Thabor fait ressortir une plus-value d'environ 10 000 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention supplémentaire et indique qu'un avenant à la convention sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal pour échelonner le remboursement du coût des travaux par l'AFP sur plusieurs exercices.

Chantier RTE – Ligne à courant continu : travaux sur le giratoire du Freney durant 3 semaines

Les camions utilisant l'autoport du Fréjus devront traverser l'agglomération de Modane pour rejoindre le tunnel du Fréjus à compter du 30 juillet 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il a demandé à la SFTRF d'utiliser l'accès chantier de La Praz mais cette solution n'a pas été retenue. Les élus présents craignent les désagréments causés aux riverains par le passage de tous ces camions et demandent aux services techniques municipaux de limiter la vitesse des poids lourds à 30km/heure.

Chantier SNCF

Des travaux sont prévus sur la commune de Fourneaux du 06 août au 10 septembre 2018 par la SNCF et toute la préparation va s'effectuer sur la gare de Modane.

Monsieur le Maire a sollicité une rencontre avec la SNCF car aucune information n'est parvenue en Mairie concernant ces travaux.

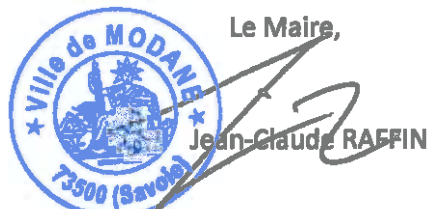
Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h00.

A Modane, le 06 août 2018

La Secrétaire de séance,


Laurence RETINOT

Le Maire,


Jean-Claude RAFFIN

Compte-rendu affiché du 10 août 2018 au 09 octobre 2018

